



Usufruit et responsabilité en cas de vol

Par **krisder**, le **20/10/2015** à **13:23**

Mon père décédé l'an dernier était remarié.

Je suis un enfant du premier lit.

J'ai une demi-soeur

La 2eme femme a l'usufruit de l'appartement avec TOUT ce qu'il contient dont des biens mobiliers personnels à mon père et qui seront partagés entre ses 4enfants (1er lit =3 et 2eme mariage =1)après décès de la 2ème épouse.

La seconde épouse qui habite l'appartement est-elle responsable des biens qui seraient volés ou disparaîtraient et dont elle a la jouissance sa vie durant? MERCI.

krisder